



Rétractation CSP après le délai de réflexion

Par **echamp**, le **27/08/2018** à **13:50**

Bonjour,

N'étant pas certain de retrouver un poste avant le délai des 21 jours de réflexion (21/08) j'ai accepté le CSP mais voilà aujourd'hui j'apprends qu'avec l'acceptations du CSP je perds mes 3 mois de préavis et j'ai retrouvé un poste pour le 03/09 donc plus besoin du CSP.

Puis je encore faire machine arrière ?

Merci

Par **P.M.**, le **27/08/2018** à **18:34**

Bonjour,

Vous ne pouvez plus vous rétracter mais vous pourriez éventuellement avoir droit à une prime versée par Pôle Emploi...